



## Changement contrat creche

-----  
Par chden50

Bonjour a tous et meilleurs voeux pour cette nouvelle année.

Je vous écris car mon fils est actuellement en micro crèche.

Le contrat de l'année dernière s'est terminé au 31 décembre et on vient de me transmettre le nouveau qui diffère totalement de l'année dernière.

=>le précédent contrat permettait sous réserve de déclaration en début d'année de déduire les semaines d'absence de mon fils (en plus des semaines imposées par la crèche)

=>Cette année, la crèche passe au forfait et donc ne prendra plus en compte les absences en dehors des semaines de fermeture .

En ce qui me concerne cela représente 23% de hausse pour une durée de 7 mois.

ai je un recours? personnellement je n'en vois pas. pour moi le seul élément gênant est que je n'ai eu connaissance du nouveau contrat que le 9 janvier et que je n'ai eu aucune information sur une modification du mode de facturation.

merci pour votre aide. Belle journée.

-----  
Par morobar

Bonjour,

ai je un recours?

Oui

Changer de crèche.

Les prix et conditions sont libres.

-----  
Par chden50

oui bien entendu mais étant donné le nombre de places en creche disponibles actuellement, le fait qu'on soit en janvier et que j'en ai été informé que le 10 janvier, les chances de trouver une autre crèche sont minces ( sans compter bien entendu l'aspect humain pour mon fils)

-----  
Par morobar

On ne peut pas imputer la responsabilité du retard d'information au prestataire d'office.

Surtout sans connaître les dispositions du contrat échu.